

Léa Wiczorek

64490 BORCE

Mairie de Sarrance
A l'intention de Monsieur le Maire,
Le Bourg 64490
64490 SARRANCE

Objet : demande concernant le changement de PLU de Sarrance.

Bonjour,

Nous sommes 3 couples à nous installer en polyculture- élevage dans la commune de Sarrance, sur la ferme de Gey. Nous nous installons en élevage de brebis et vaches laitières, arboriculture, petits-fruits avec de la transformation en fromage et en pain. Le gardiennage des animaux sera partagé entre les 3 couples et ses productions seront vendues en direct localement.

Suite à la réponse positive du GFAM Béarn qui nous a retenu parmi plusieurs porteurs de projet, nous vous recontactons pour avancer ensemble sur les questions concernant le PLU. Notre démarche est de vous présenter nos besoins liés aux activités agricoles pour qu'ils puissent être pris en compte dans le nouveau PLU.

Notre demande :

Nous abordons les questions des bâtiments agricoles, de maison d'habitation, de parking et de zone de retournement des véhicules pour que le nouveau PLU soit compatible avec les besoins liés à nos activités agricoles.

➤ A court et moyen terme :

- **Notre besoin immédiat est d'habiter sur place pour lancer les activités d'élevages.** Il nous est nécessaire d'être sur place pour surveiller les troupeaux et pouvoir intervenir très rapidement en cas de problème : mise bas, prédateurs naturels, présence d'une falaise et risque de dérochement...

Pour ce faire, nous demandons la création d'**une zone STECAL** (secteur taille et capacité d'accueil limité) avec **3 habitats légers ou petites constructions** sur un espace étendue pour le respect de la vie familiale de chacun.

Nous souhaitons accueillir **des stagiaires et volontaires agricole** et demandons que **la capacité d'accueil soit ponctuellement augmentée** sur cette même surface.

Nous pouvons raccorder ces habitations à l'eau et l'électricité présente sur le terrain et nous ferons le nécessaire en ce qui concerne les eaux usées.

- **Besoin de bâtiments agricole**

Saloir, fromagerie, atelier d'outils/stockage matériels, bureau, sanitaire, fournil

- **Besoin d'aménagement d'un parking et d'une zone de retournement des véhicules**

➤ A long terme :

- Une fois nos activités mise en place dans leurs bons fonctionnements, pour assurer la pérennité du projet, nous aurons besoin d'une **maison d'habitation**.

Pr le besoin d'une maison d'habitation en dure, nous envisageons plusieurs options :

Option A : Demande de modification du zonage du PLU pour qu'il soit plus approprié à l'évolution du projet existant : passer une **zone A en zone constructible** pour permettre la construction d'une maison d'habitation lié aux activités agricoles.

Option B : Demande que **la grange Larrouy** (la petite bergerie) fasse l'objet d'un changement de destination et passe de **bâtiment agricole en maison d'habitation**.

Nous avons étudié et écarté l'option de demande de construction en tant qu'agriculteur. Cela nécessite une dérogation basée notamment sur des critères de surfaces et de taille de troupeaux

(Unité de référence et Activité Minimale d'Assujettissement) que le site de Gey ne nous permettra pas d'atteindre.

A ce jour nous recherchons donc d'autre solution pour pérenniser notre projet ainsi que cette ferme et pensons que le PLU pourra permettre de faciliter par la suite une demande d'habitation.

Carte cadastrale :

Nous joignons avec ce courrier une carte cadastrale avec les différentes zones.

- Le choix de **la zone STECAL** est faite par :
 - l'accessibilité à la route
 - la proximité des 2 bergeries
 - le relief naturel : replat et pas de vis-à-vis entre les futurs habitats légers
 - le raccordement possible à l'eau et l'électricité
 - la possibilité de mise en place d'un système de traitement des eaux grises
- Le choix de **la zone de bâtiments agricole** est faite par :
 - le raccordement possible à l'eau et l'électricité
 - la proximité à la route
 - la proximité de la bergerie principale (grange Lahorgue) et du caisson de fromagerie
- Le choix de **la zone de parking** est faite par :
 - La configuration naturelle du terrain pour pouvoir terrasser
 - l'accès à la route
- Le choix de l'emplacement de **l'aire de retournement** des véhicules est fait :
 - à partir de l'emplacement actuel ou les véhicules font demi- tour difficilement

Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à nous contacter,

Cordialement,

Dans l'attente de vos retours et validation,

Veuillez accepter Monsieur le Maire nos meilleurs salutations.

Madame Julie Bourillon,

Le 19 Novembre 2019